



Convocation en conciliation

Par **altona**, le **31/10/2015** à **14:20**

Bonjour, rn
Je viens vers vous car j'aurai besoin de conseil, rn
Je suis convoqué au tribunal d'instance pour une demande de saisie des rémunérations qui a été formée à mon encontre par FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES D'INFRACTION. rn
la somme réclamées est de 48863,14 euro. rn
Principal: 31477,66 rn
Frais : 718,19 rn
Intérêts échus: 17967,29 rn
Acompte : - 1300,00 rn
J'ai commis une erreur en 1999 que bien évidemment je regrette, mais les faits sont là. rn
N'y a-t-il pas prescription puisque ns sommes maintenant bientôt en 2016? rn
Si non, qu'elle est la marche à suivre? rn
Je suis en CDD 1an, je voudrai éviter la saisie sur salaire, d'une part car je souhaite gérer les versements éventuelles moi même, d'autre part car je ne souhaite pas que mon employeur soit au courant!(CDD peut être reconductible). rn
Je gagne actuellement 1200euro, je n'ai pas d'emprunts, suis en location, et ai actuellement 400euro d'économie. rn
Que dois-je faire? rn
Je vous remercie par avancern cordialement